

**Arrêté du du 20 août 2010 portant cessation de fonctions d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances et de recettes intérimaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Haute-Marne**

**NOR : JUSF1022375A**

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

*Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;*

*Vu la demande HS/SM n°3451 du 16 août 2010 du directeur interrégional pour la région Grand Est ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est mis fin au fonctions de régisseuse d'avances et de recettes intérimaire de Madame Élisabeth Munier épouse Gey, adjointe administrative, auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Haute-Marne.

**Article 2**

L'arrêté du 15 juillet 2010 portant nomination de Madame Élisabeth Munier épouse Gey en qualité de régisseuse d'avances et de recettes intérimaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Haute-Marne est abrogé.

**Article 3**

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er septembre 2010, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par le directeur interrégional pour la région Grand Est en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 20 août 2010

La ministre d'État, garde des sceaux,  
ministre de la justice et des libertés  
et par délégation,  
L'adjointe au chef de bureau de l'allocation des  
moyens

**Aurore CHENU**